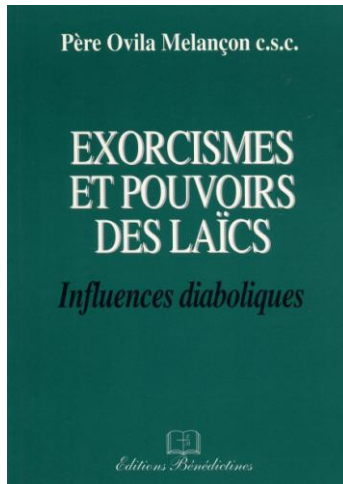


### "Ceux qui auront cru en mon Nom chasseront les démons" (Marc 16,17)

Avec Jésus au désert et sur la Croix, avec Marie au pied de la Croix, l'Église tout entière, pasteurs et laïcs, doit mener le combat exorciste, pour vaincre l'ennemi, le chasser des âmes et de l'Église elle-même (comme nous y a invité le Pape le 29 septembre 2018). Il faut dénoncer à ce sujet une double erreur. D'abord l'erreur qui ignore le vrai sens du Droit de l'Église : celui-ci réserve à l'évêque (et aux prêtres qu'il délègue) l'exorcisme *public* et non l'exorcisme *privé*, comme le savent tous les auteurs compétents. Ensuite, et plus gravement, l'erreur qui ignore l'Évangile lui-même, où Jésus a dit clairement sa volonté sur ce sujet, et transmis de façon universelle ce pouvoir de chasser les démons, lié directement à la Foi en son Nom ; en précisant même explicitement qu'on ne peut pas interdire l'usage de ce pouvoir à ceux qui ne sont pas contre Lui, même s'ils ne font pas encore partie des disciples (Marc 9, 38-39).

Certes, il est requis par la nature des choses une certaine préparation spirituelle. Mais il ne faut pas trop exiger, autrement nul ne pourrait rien faire, puisque nul n'est sûr ici-bas d'être en état de grâce, sauf révélation spéciale de Dieu. Il s'agit essentiellement de s'appuyer sur la vraie Foi, et de revêtir "l'armure de Dieu" (Eph. 6,10-13) en sorte de ne pas donner prise au démon. Ce n'est pas non plus toujours simple, car on peut être plus vulnérable à tel démon qu'à tel autre, et l'envergure du combat est par ailleurs fort variable. C'est pourquoi il faut commencer petitement, et sur soi-même. Et l'exorcisme quotidien de Léon XIII aux intentions de l'Église protège celui qui le dit en plus de ceux pour qui il est dit. Et comme le chirurgien se lave les mains et s'équipe, ainsi l'exorciste se protège sur le plan spirituel par l'auto-exorcisme, en proportion de ce qu'il fait l'Église. S'opposer à un est nécessaire ou utile, ou négliger, que l'on soit habituellement considéré comme un péché grave. une exception rare, vou-

seulement aux cas graves dence : saint Padre Pio, d'autres Saints faisaient le couramment l'exorcisme la présence ou l'action du sible, même si elle n'était voir de tout laïc de pratilivret « Exorcismes et pouvoirs des laïcs » du P. Ovila Melançon, que vous pouvez lire ou télécharger sur la page internet de la paroisse <https://www.corse.catholique.fr/?p=289805>



pour son prochain et pour exorcisme privé quand il bien l'empêcher ou le évêque, prêtre, ou laïc, est en théologie morale Et faire de l'exorcisme loir réserver l'exorcisme et avérés, est une impru-saint Vincent Ferrer et contraire et pratiquaient préventif, chaque fois que diable leur semblait pos-pas certaine. Sur le pou-quer l'exorcisme, voir ce